



JEAN-ANDRÉ LASSERRE
UNE AUTRE AMBITION
POUR COURBEVOIE

Communiqué de Presse

Vendredi 11 avril 2014

Courbevoie : Jean-André Lasserre n'a pas diffamé Hermitage ni Emin Iskenderov

Mercredi 9 avril, la Cour d'appel de Versailles a mis fin aux poursuites exercées contre Jean-André Lasserre, et a annulé sa condamnation en première instance

Rappel des faits

En décembre 2012, le magazine Capital publie un article sur les actes de la société Hermitage et de son PDG Emin Iskenderov aux Damiers à La Défense 1.

Jean-André Lasserre, conseiller municipal de Courbevoie et conseiller général de La Défense, interviewé par le journal, y déclare que : « *Les tours Hermitage s'appuient désormais sur les pires méthodes des promoteurs voyous* ».

Emin Iskenderov porte alors plainte en diffamation, demandant 10 000 euros de dommages et intérêts.

En première instance, le tribunal avait jugé Jean-André Lasserre complice de la diffamation du journal et l'avait condamné à 500 euros d'amende avec sursis.

Mercredi 9 avril, la cour d'appel de Versailles a débouté le promoteur et relaxé Jean-André Lasserre.

Un plainte à caractère politique

Dès 2008, Emin Iskenderov avait utilisé la pression, en mettant en demeure Jean-André Lasserre de cesser ses critiques contre le projet Hermitage Towers. A défaut, il porterait plainte pour diffamation !

En décembre 2013, à 4 mois des élections municipales à Courbevoie (où Jean-André Lasserre est tête de liste), Hermitage et Emin Iskenderov publient et distribuent un tract attaquant Jean-André Lasserre. Ce document a été distribué en porte à porte par des militants et candidats UMP.

De l'automne 2013 jusqu'au jour des élections, de nombreux tweets, articles et propos émanant de candidats de la liste UMP, s'appuient sur cette plainte et déclarent que « Jean-André Lasserre a été condamné » (moncourbevoie.com / 10 janvier 2014), que « Jean-André Lasserre est un repris de justice » (discussion avec des militants UMP), ou présentant un tableau dans laquelle il apparaît dans les élus PS condamnés du 92 (tweet de « Tous Courbevoie », compte proche de l'UMP du 18/11/2013).

Jean-André Lasserre déclare : « *Le combat contre les tours Hermitage est juste. J'en assume les conséquences, y compris ces 15 mois d'instruction pour une plainte en diffamation. La justice a tranché : je n'ai pas diffamé Hermitage ni son promoteur.*

En revanche, avec cette affaire, chacun a pu constater la collusion entre les intérêts d'Hermitage et les intérêts de l'UMP local qui a utilisé cette affaire pendant la campagne électorale pour me salir et salir mon combat pour les habitants de La Défense. Chacun peut aujourd'hui constater les mensonges proférés à mon encontre pendant la campagne électorale.»

Contact : Jean-André LASSERRE : 06 07 94 39 08
Mail : jalasserre@gmail.com
Site : www.jeanandrelasserre.fr / [@jalasserre](https://twitter.com/jalasserre)

